Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260408-DEL202604016-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 08/04/2026
DATE DE CONVOCATION : 02/04/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 25 **POUVOIRS :** 2
VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Denis PORCHET, Florence GOURMELEN, Mickaël TANGUY, Marie-Anne MONVOISIN, Elodie BOUTARD, Jean-Marie LANGE, Anne-Charlotte MILLET, Laurent KERIVEL, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Marie-Hélène AUBREE, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS, Fabienne HEMERY, Bacha JARI, Fabrice GAUBERT, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Cyrille BARON donne pouvoir à Grégory LANCELOT, Mickaël DAUDIN à Fabienne HEMERY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nathalie BERTHO

Finances
2026.04.016 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - BUDGET PETITE ENFANCE

Annule et remplace la délibération n°2026.02(2).004 à la demande de la Préfecture (courrier du 24/03/2026)
Rapporteur : Mme BERTHO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12,
Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique,
Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune approuvé le 12 février 2024,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2025 approuvant le Budget Primitif « Petite Enfance » de l'exercice 2025,
Vu le Compte Financier Unique 2025 « Petite Enfance » tel que présenté ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le compte financier unique 2025 du budget annexe « Petite enfance » se présente comme suit :

Fonctionnement	
Recettes	393 115,88 €
Dépenses	393 115,88 €
Résultat d'exercice 2025	0,00 €
Report de 2024	0,00 €
Résultat de clôture 2025	**0,00 €**

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de 0,00 €.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260408-DEL202604016-DE

Investissement	
Recettes	15 275,29 €
Dépenses	10 172,84 €
Résultat d'exercice 2025	5 102,45 €
Report de 2024	21 138,01 €
Résultat de clôture 2025	**26 240,46 €**

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 26 240,46 €.

Le résultat comptable au 31/12/2025 indique un résultat de clôture (excédent) de 26 240,46 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (3 abstentions de Madame GALLIEN GERARD, Messieurs GAUBERT et GALLARD) :

- **Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Petite enfance » ;**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

MAIRIE DE GOVEN
R.F.
35 (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Nathalie BERTHO